

# Association belge des Vétérans et des Compagnons de l'Ommegang ASBL

Siège social : rue du Linchet, 4

1435 CORBAIS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

### Invitation

Cher Compagnon,

Vous êtes invité à participer à l'Assemblée générale statutaire de l'ASBL « Association belge des Vétérans et des Compagnons de l'Ommegang » qui se tiendra le **jeudi 16 mai 2024** au « Club Prince Albert », rue des Petits Carmes 20 à 1000 BRUXELLES.

#### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1030Hr : Accueil + café au bar « Karmeliet ».
- 1100Hr : Assemblée Générale à la salle « Madou B ».
- 1200Hr : Apéritif au bar « Karmeliet ».
- 1300Hr : Toast au Roi + repas + café à la salle « Rotonde ».

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### 1. ORDRE DU JOUR

- a. Introduction par le Compagnon président.
- b. Remise de la Médaille de la Reconnaissance de l'Ommegang aux ayants droits présents (voir Point 6 ci-après).
- c. Approbation du PV de l'AG statutaire 2023 (voir TTO 197).
- d. Rapport du trésorier et décharge de la gestion aux administrateurs.
- e. Rapport du secrétaire.
- f. Conseil d'administration.
- g. Modifications aux statuts
- h. Situation des membres.
- i. Tam Tam Ommegang.
- j. Site internet.
- k. Cotisation 2025.
- l. Divers.

2. INSCRIPTION : Au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Le formulaire rempli et signé est à retourner **avant le mardi 7 mai 2024** au Compagnon Didier WILLAERT, Didier.Willaert@Outlook.fr, ou Clos des Cerisiers 53 à 7850 ENGHIEU. Votre inscription sera enregistrée après réception du formulaire d'inscription et de votre paiement (voir Point 4 ci-après).

3. PROCURATION : Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée générale, il vous est demandé de le signaler en remplissant la rubrique "PROCURATION" du formulaire-réponse.

4. PARTICIPATION AUX FRAIS : **45 €** /personne.

Le café (accueil), l'apéritif/toast au Roi, le menu 3 services, le vin, les eaux et le café sont inclus dans ce prix. Les consommations supplémentaires seront payées au comptant.

Il vous est demandé de verser votre participation **avant le mardi 7 mai 2024** au compte bancaire : BE17 3101 7279 9021 (BIC : BBRUBEBB). Vous mentionnez dans la communication « AG 2024 :», votre nom et le nombre de repas.

5. COTISATION 2024

Pour rappel : seuls les Compagnons en règle de cotisation peuvent voter à l'AG.

6. MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE DE L'OMMEGANG

A droit à recevoir la médaille en 2024 pour fidélité (25 ans de membership):

**Mariette CORTIER, Jean-Pierre DEMEY, Erik KENNES et Willy WILMOTTE.**

7. COMITÉ

Les mandats des Compagnons **Léon DE WULF et Michel NEYT** viennent à expiration en 2024 ; rééligibles, ils se représentent aux suffrages de l'assemblée pour un mandat de trois ans.

Les candidatures à un mandat d'administrateur sont à introduire auprès du secrétaire **avant le 7 mai 2024.**

8. INSCRIPTION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Compagnon qui souhaite faire inscrire un point à l'ordre du jour est prié de l'exposer par écrit (à joindre au formulaire d'inscription).

Il ne pourra être répondu aux questions, non formulées à l'avance, qui nécessitent une recherche préalable.

9. DIVERS

- Tenue : notre Association souhaite la tenue de ville avec cravate et veston au Club Prince Albert. Les blue-jeans sont interdits.
- Les Compagnons titulaires de la Médaille de la Reconnaissance de l'Ommegang sont invités à la porter.
- ATTENTION ! Prenez vos dispositions car les places de parking sont rares dans les installations du Club Prince Albert. Le parking payant le plus proche (Porte de Namur) est situé à 300 m.

Recevez, cher Compagnon, nos cordiales salutations.

Le président  
Léon DE WULF

Le secrétaire  
Guy BRUNEEL